

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSTALLATION*Délai d'intervention de service*

Cas urgents: intervention dans les 2 à 4 heures avec matériel de substitution.

Interventions standards :

- intervention l'après-midi pour une demande faite le matin
- intervention le lendemain pour une demande faite l'après-midi
- Intervention non urgente: sur rendez-vous selon accord

Horaires et numéros de service

Heures d'ouverture du bureau: 021 946 51 20

8h-12h / 13h30-17h

Hors des heures d'ouverture: 021 946 51 20

(déviation automatique)

Contrat d'entretien

Un contrat d'entretien peut être proposé à raison d'une redevance annuelle comprenant :

- Une intervention spontanée par année
- Interventions à la demande du client en cas de panne, pièces et main d'œuvre incluse, à l'exception des pièces de grande usure (lampes, dalle Plasma & LCD).

Conditions de garantie

Les marchandises et installations sont garanties 2 années ou selon contrat, pièces et main d'œuvre à partir de la date de facturation.

Sont exclues de la garantie les pièces de grande usure telle que :

- Les ampoules ou lampes de projection.
- Les surfaces PLASMA et LCD.
- Les surfaces tactiles.
- L'ensemble des défauts occasionnés par un usage impropre des appareils.
- Les appareils ayant fait l'objet d'intervention de tiers.